

69 - Éducation - Versement de subventions

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1) aux associations de parents d'élèves pour leur fonctionnement annuel :

- 1 980 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) ; elle a obtenu 1 978 € en 2011
- 660 € à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) ; elle a obtenu 658 € en 2011.

2) 1 500 € aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ; ils ont obtenu la même somme en 2011.

3) 1 525 € au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD), service qui aide les enfants malades à domicile à poursuivre leurs études ; cette association a reçu la même somme en 2011.

4) 2 500 € à l'Association Léo Lagrange qui, pour la 3^{ème} année consécutive, développe une action tout au long de l'année scolaire sur la prévention de la violence à l'école élémentaire Charles Fourier, destinée aux élèves scolarisés dans le cycle 3 (CE2, CM1, CM2), mais aussi aux enseignants, aux parents d'élèves ainsi qu'aux intervenants municipaux en poste sur ce site, notamment les surveillants-vanimateurs du restaurant scolaire.

5) 130 € à la Coopérative de l'école élémentaire Ile de France - Complément à la subvention attribuée en novembre 2012 pour une classe découverte à Rochejean.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 8 295 €, sera imputée de la façon suivante :

- 5 795 € sur la ligne 65.213/6574 CS 21100
- 2 500 € sur la ligne 65.824/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à statuer favorablement sur ces propositions.

«M. LE MAIRE : Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.